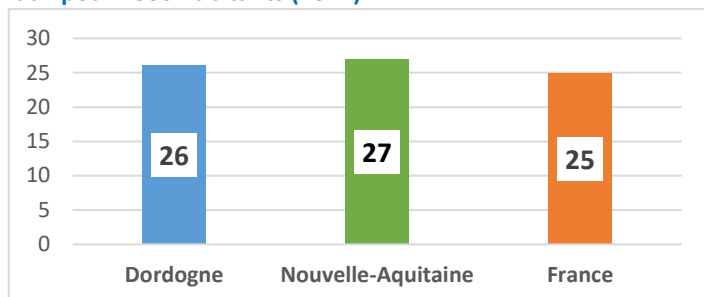


Les chiffres-clés 2021 des MDPH En Nouvelle-Aquitaine – La Dordogne

Les personnes qui ont déposé au moins une demande

Taux pour 1000 habitants (2021)

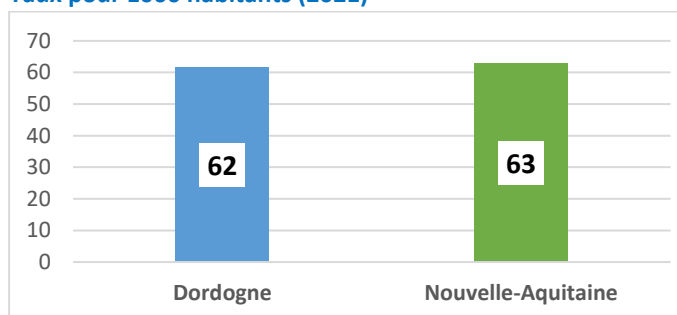


En 2021, **10 782** personnes ont déposé une ou plusieurs demandes en **Dordogne** (Nouvelle-Aquitaine : 164 923 ; 1,7 millions au niveau national).

Depuis 2017, + 14 % en Dordogne ; +3% en Nouvelle-Aquitaine.

Les demandes déposées

Taux pour 1000 habitants (2021)



En 2021, **25 435** demandes déposées en **Dordogne** (Nouvelle-Aquitaine : 384 742 ; 4 380 635 millions).

Depuis 2017, + 11 % en Dordogne, +2 % en Nouvelle-Aquitaine.

En moyenne 2,4 demandes déposées par personne (2,3 en Nouvelle-Aquitaine ; 2,6 au niveau national).

Délai moyen de traitement de 6,9 mois (4 mois en NA).

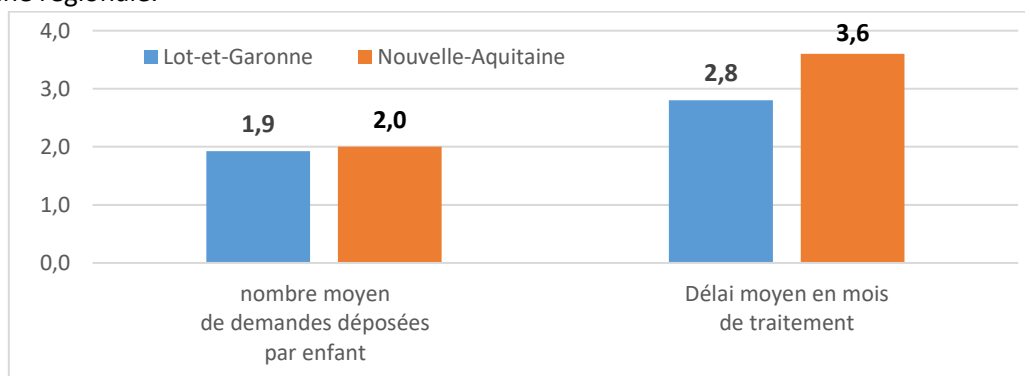
Les demandes enfants

En 2021, 24% des demandes sont des demandes enfants (17% en NA) : **6 047** demandes enfants déposées en **Dordogne** (Nouvelle-Aquitaine : 64 410). **Depuis 2017** : + 32% en Dordogne, +3% en Nouvelle-Aquitaine).

Délai moyen de traitement 2,1 mois (3,6 mois en NA ; 4,1 mois au niveau national)

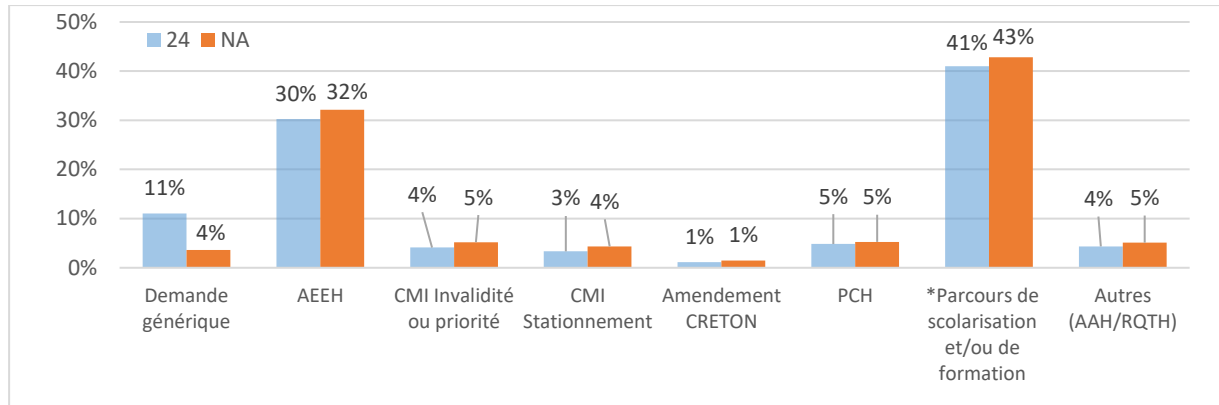
Nombre moyen de demandes enfants et délais de traitement

Les délais de traitement des demandes enfants en Dordogne sont légèrement au-dessus de la moyenne régionale.



Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La répartition des demandes enfants

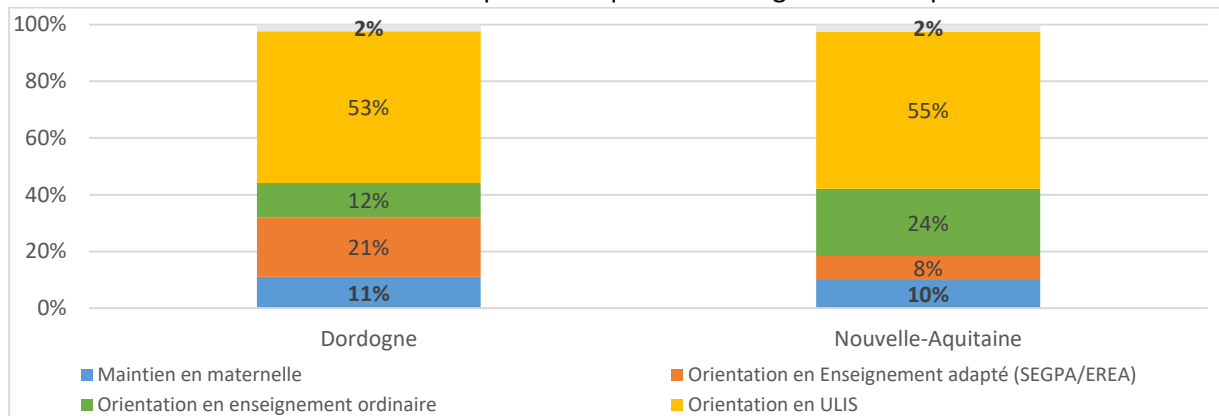


* avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social = matériel pédagogique adapté, d'orientation scolaires, d'orientation en ESMS enfant, d'aide humaine à la scolarisation.

Parmi le nombre de prestations de compensation accordées pour les moins de 20 ans, 39% concernent de l'aide humaine (73% en NA).

La répartition des orientations scolaires

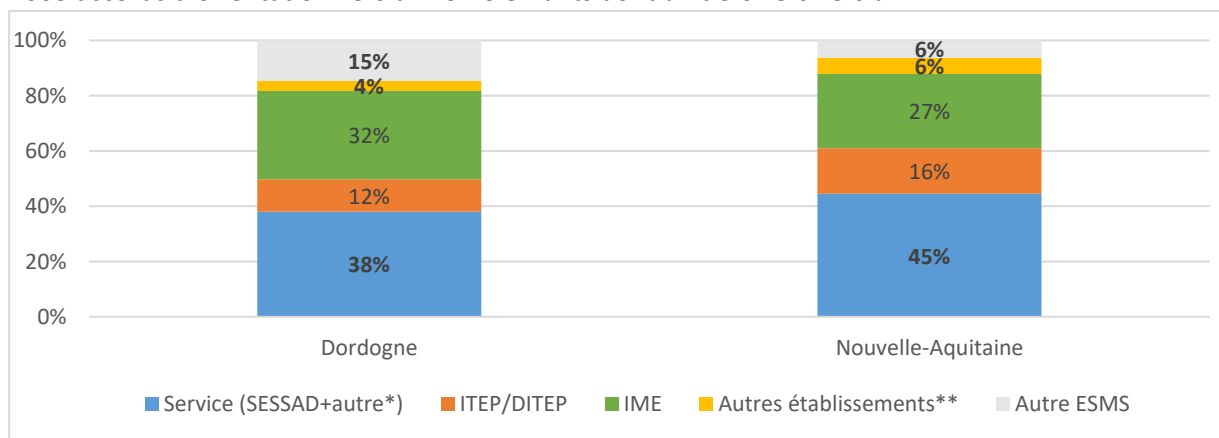
627 accords d'orientation scolaire dont près d'un quart en enseignement adapté.



*Orientation en Dispositif LSF / LPC ; en Unité d'enseignement ; vers une Scolarisation en milieu ordinaire à temps partagé (UE et établissement scolaire) ; Unité d'enseignement et une scolarisation en ULIS à temps partagé

La répartition d'orientations vers un ESMS enfants

1063 accords d'orientation vers un ESMS enfants dont un tiers vers vers un IME.



*SAAAIS/ SAFEP / SSEFIS

**Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés, IEM, institut pour déficients sensoriels visuels ou auditif

Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

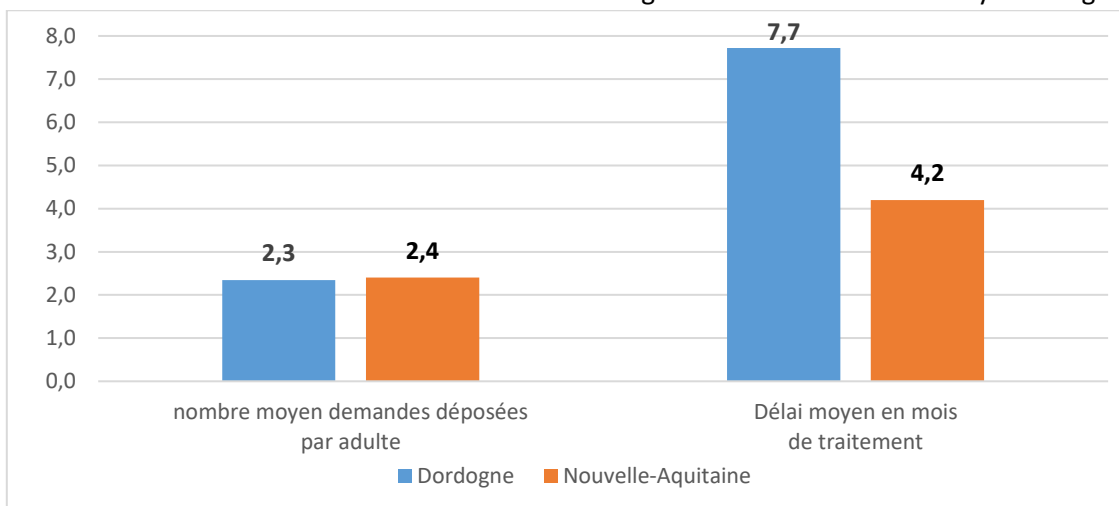
Les demandes adultes

19 388 demandes adultes déposées en **Dordogne** (Nouvelle-Aquitaine : 320 332 ; depuis 2017, +6% en Dordogne, +1,5% en Nouvelle-Aquitaine).

Délai moyen de traitement 7,7 mois (4,2 mois en NA ; 4,6 mois au niveau national)

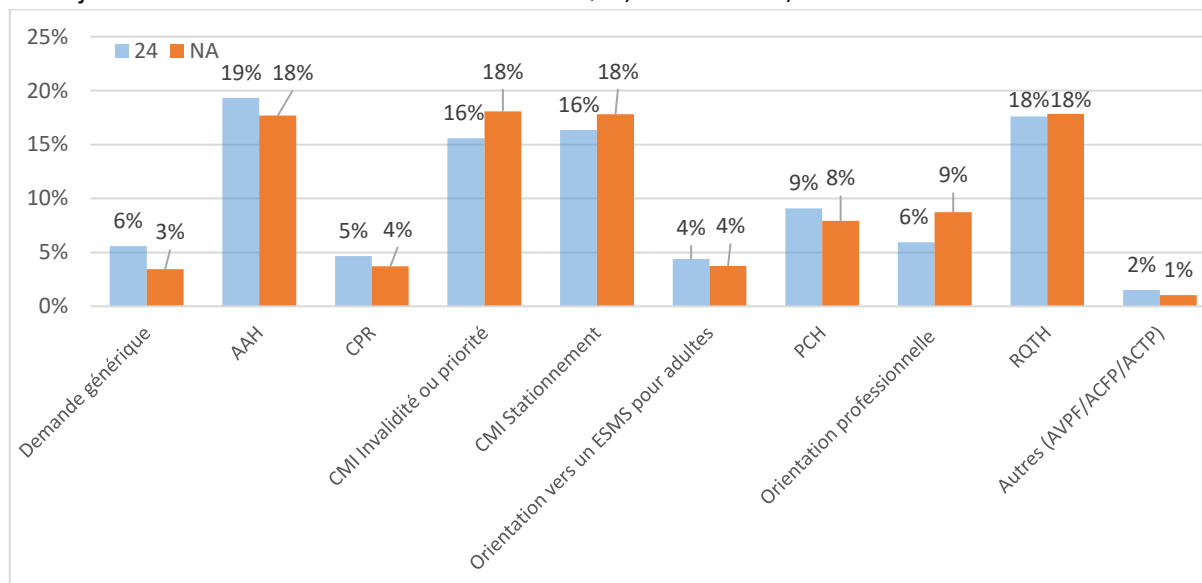
Nombre moyen de demandes et délais de traitement

Les délais de traitement des demandes adultes en Dordogne sont au-dessus de la moyenne régionale.



La répartition des demandes adultes

La majorité des demandes sont en lien avec la RQTH, l'orientation, l'AAH et la Carte Mobilité Inclusion.

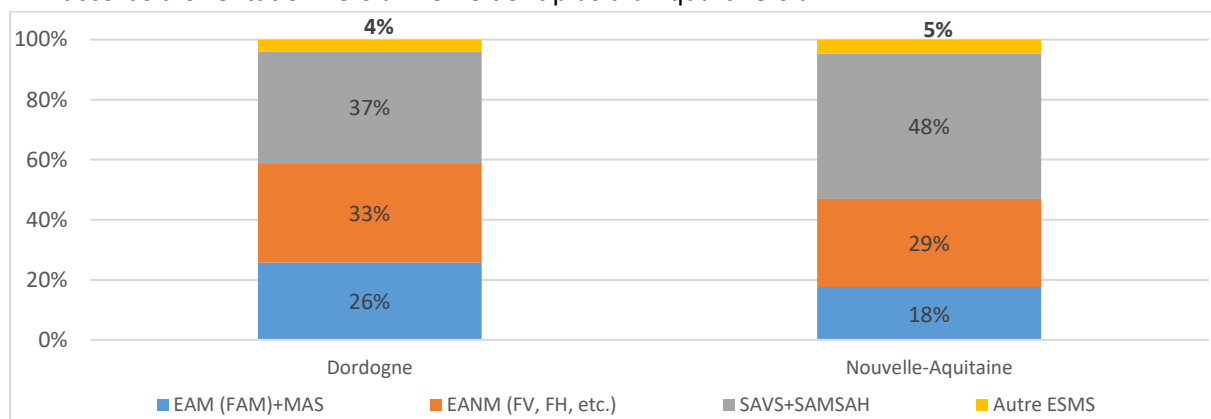


Parmi le nombre de prestations de compensation accordées pour les plus de 20 ans, 46 % concernent de l'aide humaine (65% en NA).

Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

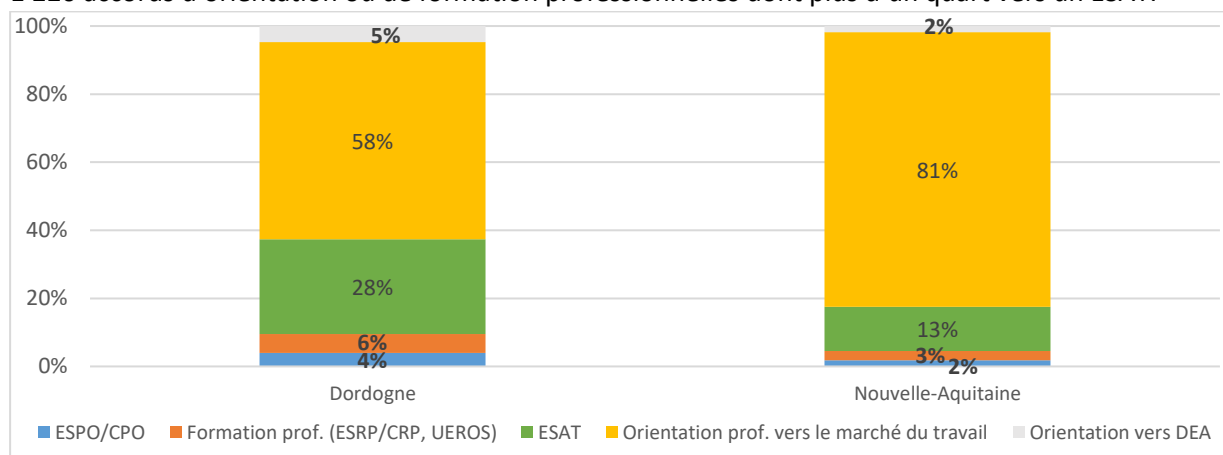
La répartition d'orientations vers un ESMS adultes

774 accords d'orientation vers un ESMS dont plus d'un quart vers un EAM.



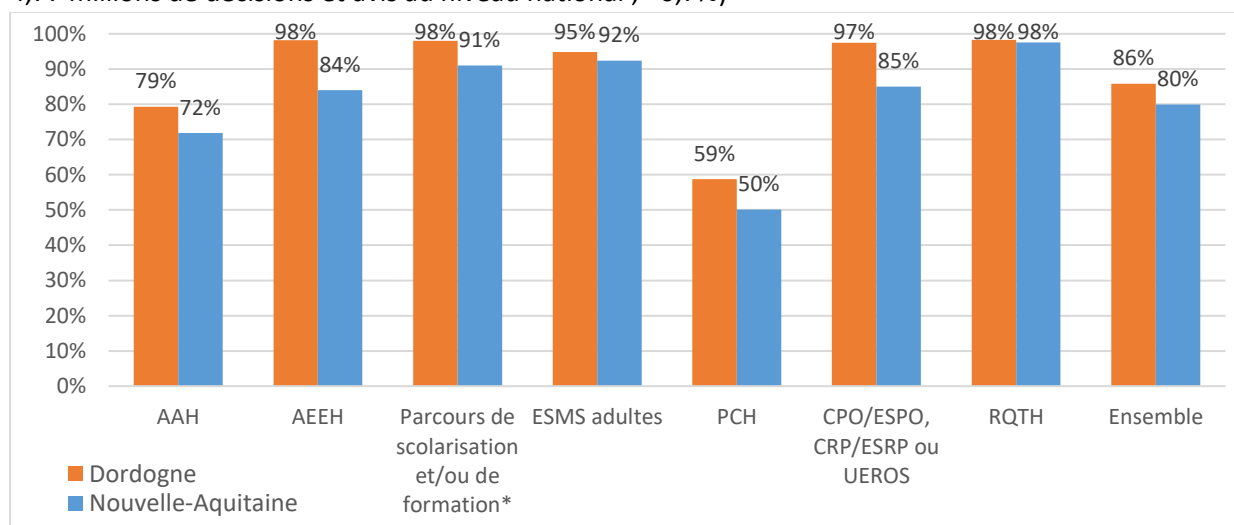
La répartition des orientations/formations professionnelles

1 220 accords d'orientation ou de formation professionnelles dont plus d'un quart vers un ESAT.



Taux d'accord par prestation (adultes et enfants)

En 2021, 30 461 décisions ou avis rendus par la CDAPH (409 834 en Nouvelle-Aquitaine ; +5% et 4,77 millions de décisions et avis au niveau national ; +0,7%)

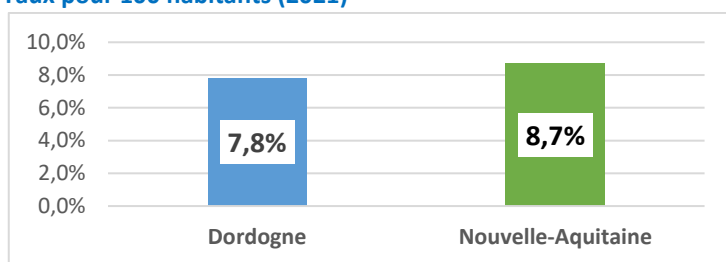


*Pour cet item, le taux d'accord est calculé sur l'ensemble des décisions d'accords, de rejets et de sursis regroupant dorénavant, sous un seul item « parcours de scolarisation », matériel pédagogique adapté, orientation scolaire, orientation en ESMS enfant, aide humaine à la scolarisation (comptant pour une seule demande). Les rejets détaillés à la suite d'une demande de parcours scolaire avec ou sans ESMS n'étant plus visibles. Ce nouveau mode de calcul concerne pour les données 2021, 8 MDPH sur 12.

Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les personnes qui ont un droit ouvert en Dordogne

Taux pour 100 habitants (2021)



En 2021, **32 320** personnes ont un droit ouvert à la MDPH en **Dordogne** (Nouvelle-Aquitaine : 527 651).

Depuis 2017, +9 % en Dordogne, +12% en Nouvelle-Aquitaine)

Sources : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les droits à vie sans limitation de durée

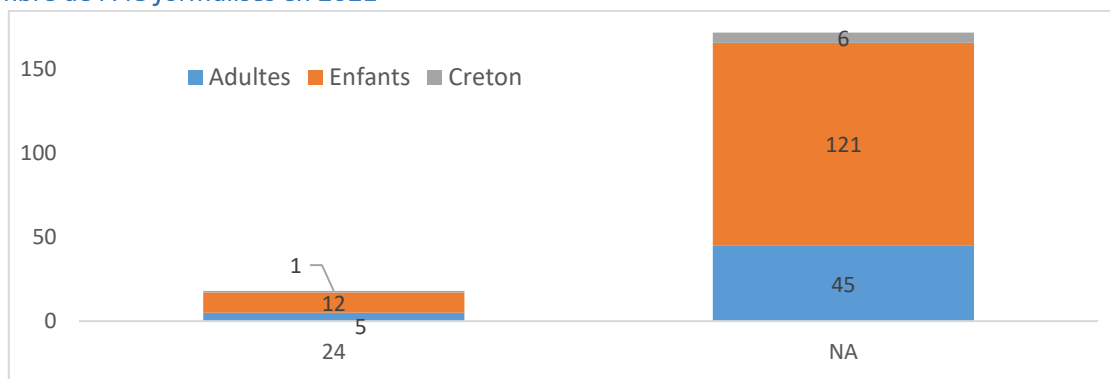
Répartition du taux des DSLD par prestation	4 ^{ème} trimestre 2021	Moyenne nationale
AAH attribuée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %	76%	65%
RQTH	24%	46 %

* Entre octobre et décembre 2021, la MDPH a attribué 76 % des décisions d'allocation adulte handicapé sans limitation de durée.

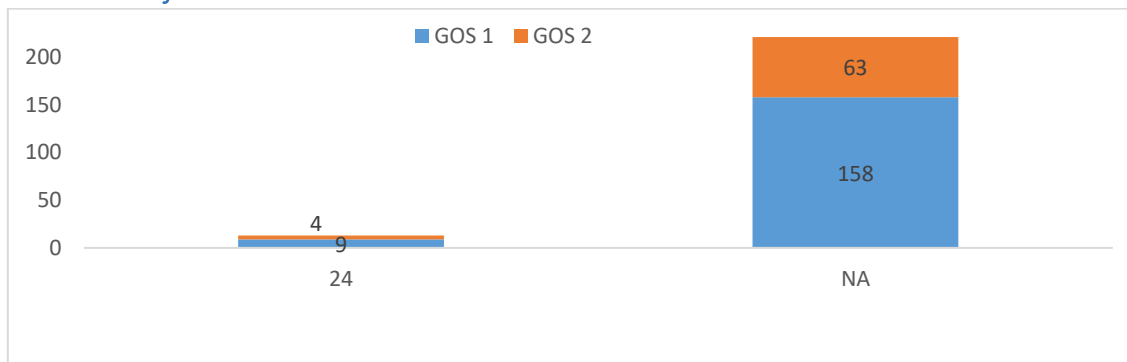
Sources : Baromètre des maisons départementales des personnes handicapées - CNSA

La réponse accompagnée pour tous (RAPT)

Nombre de PAG formalisés en 2021



Nombre de GOS formalisés en 2021



Sources : CNSA grille suivi RAPT 2021 – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Données partielles à lire avec précaution pas d'indication si non réponse ou zéro action.

Sigles

AAH : allocation pour adulte handicapé
ACFP : Allocation Compensatrice pour frais professionnels
ACTP : allocation compensatrice pour tierce personne
AVPF : Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer
AEEH : allocation d'éducation à l'enfant handicapé
CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CMI : Carte Mobilité Inclusion
CPR : Complément de ressources
DEA : Dispositif Emploi accompagné
DSLDD : Droit Sans Limitation de Durée
EAM (FAM) : Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie
EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé
ESAT : établissement et service d'aide par le travail
ESMS : établissements et services médico-sociaux
ESPO (CPO) : établissement et service de préorientation
ESRP (CRP) : établissement et service de réadaptation professionnelle
GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse
IEM : Institut d'éducation motrice
LFPC : Langue française Parlée Complétée
LSF : Langue des Signes Française
MAS : Maison d'accueil spécialisée
MDPH : maison départementale des personnes handicapées
NA : Nouvelle-Aquitaine
PAG : Plan d'Accompagnement Global
PCH : prestation de compensation du handicap
RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous
RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SAAAIS : Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation
SAFEP : Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce
SSEFIS : Service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation
SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale
SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SEGPA : section d'enseignement général et de préapprentissage
SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile
UE : Unité d'Enseignement
UEROS : unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle
ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire
UEROS : Unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle